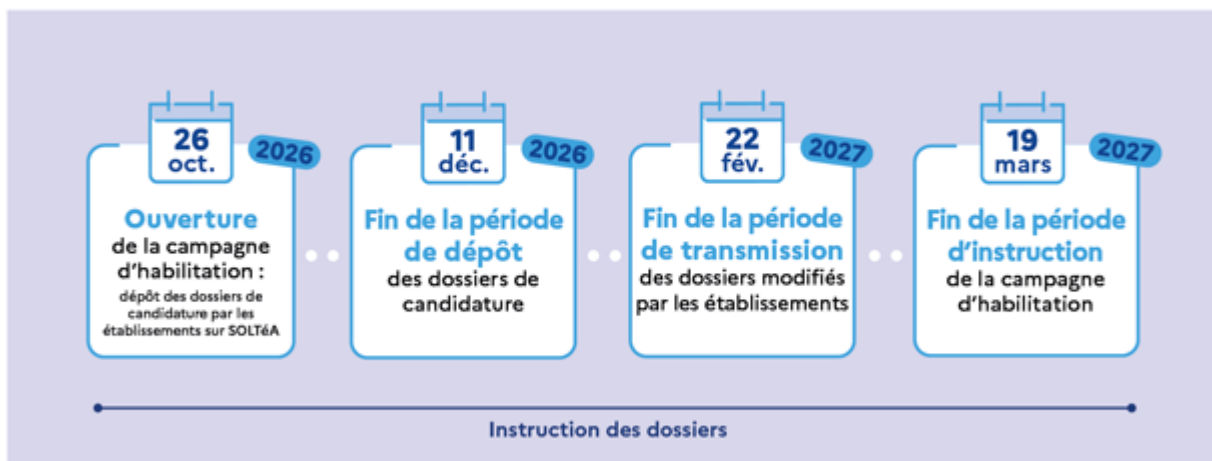




SOLTéA | Découvrez le calendrier de la campagne d'habilitation 2026/2027

La **plateforme SOLTéA** constitue le **point d'entrée unique** pour le **dépôt** et l'**instruction des demandes d'habilitation** des **établissements** pour **percevoir le solde de la taxe d'apprentissage**.

Le **calendrier de la nouvelle campagne d'habilitation 2026/2027** est désormais fixé :



- **26 octobre 2026** : Ouverture de la campagne d'habilitation et de la période de dépôt des candidatures établissements
- **11 décembre 2026** : Clôture de la période de dépôt des candidatures établissements
- **22 février 2027** : Date limite de renvoi des dossiers modifiés par les établissements après sollicitations des services instructeurs
- **19 mars 2027** : Fin de la période d'instruction et de la campagne d'habilitation sur SOLTéA

Dès le **26 octobre 2026**, vous pourrez accéder à **votre espace SOLTéA** afin **d'instruire les**

dossiers de candidatures déposés.

Accédez à votre espace

Les services instructeurs de l'État qui n'ont pas de compte SOLTéA doivent se rapprocher de leurs coordonnateurs régionaux pour obtenir des supports d'aide dédiés.

Besoin d'aide pour accéder à SOLTéA ou effectuer vos démarches ? Contactez-nous via le [formulaire d'assistance](#).

À bientôt,

L'équipe SOLTéA



Merci de ne pas répondre à cet e-mail qui vous a été envoyé automatiquement.

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations, [cliquez ici](#)

Informations légales : En application de la loi informatique et libertés en date du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Afin de préserver l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité.

SOLTéA est la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage fondée sur les principes de neutralité, transparence, sécurité et facilité. C'est un service mandaté par les ministères chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur. La Caisse des Dépôts gère la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage : conception, animation, maintenance, traitements informatiques et assistance technique.

Pour toute information relative au traitement des données à caractère personnel nous vous invitons à consulter notre

Politique de « Protection des données à caractère personnel » à l'adresse suivante :

<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/protection-donnees-personnelles-taxe-apprentissage>